

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LAMAZIERE HAUTE, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : M. BERTRANDY Pierre, M. BRUGERE Philippe, M. CHEVALIER Pierre, Mme COULAUD Danielle, M. COUTAUD Pierre, M. GUITARD Jean-Pierre, M. MICHON Jean-François, M. ROCHE Philippe, M. URBAIN Jean-Yves

ABSENT : M. GUILLAUME Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MICHON Jean-François

Date de convocation : 07/06/22

Membres en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0
--------------------------	--------------	-------------	----------	------------

Référence DIEGE :	2022-01-07-04
Objet :	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment l'article 106 III ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 10 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Décident d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget annexe ICVE à compter du 1^{er} janvier 2023.
2. Autorisent Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à LAMAZIERE HAUTE,
Le 01/07/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

